



---

**SÉANCE EXTRAORDINAIRE  
DU CONSEIL DU MARDI 11 NOVEMBRE 2025 À 18 H 50**

---

**PROCÈS-VERBAL** de la séance extraordinaire du conseil de la Ville de Paspébiac tenue à la salle multifonctionnelle du Centre culturel le **mardi 11 novembre 2025** à compter de 18 h 50 sous la présidence du maire, Monsieur Jérémy Laplante.

Sont présents à cette séance extraordinaire:

Madame Gina Samson, conseillère  
Madame Nancy Anglehart, conseillère  
Monsieur Dany Cyr, conseiller  
Madame Marie-Andrée Côté, conseillère  
Madame Francine Guité, conseillère  
Monsieur Christian Grenier, conseiller

Est également présent :

Monsieur Daniel Langlois, directeur général et greffier

**1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Monsieur le maire, Jérémy Laplante, ouvre la séance à 18 h 50 et souhaite la bienvenue aux conseillers, conseillères, au directeur général et greffier et aux citoyens présents.

**2. CONSTATATION DU QUORUM**

Monsieur le maire, Jérémy Laplante, constate que le quorum est atteint.

2025-11-234

**3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Monsieur le maire, Jérémy Laplante, fait lecture de l'ordre du jour :

**ORDRE DU JOUR**

1. Ouverture de la séance
2. Constatation du quorum
3. Adoption de l'ordre du jour
4. Séance ordinaire de novembre prévue le lundi 17 novembre 2025 sera déplacée au jeudi 20 novembre 2025
5. Séance ordinaire de décembre prévue le lundi 8 décembre 2025 sera déplacée au lundi 15 décembre 2025
6. Nomination d'un maire suppléant ou mairesse suppléante
7. Affaires nouvelles
8. Période de questions
9. Levée de la séance

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Madame Nancy Anglehart, conseillère

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS** que l'ordre du jour soit adopté tel que rédigé.

2025-11-235

**4. SÉANCE ORDINAIRE DE NOVEMBRE PRÉVUE LE LUNDI 17 NOVEMBRE 2025  
SERÀ DÉPLACÉE AU JEUDI 20 NOVEMBRE 2025**

**CONSIDÉRANT QUE** par résolution 2024-12-345, le conseil municipal a adopté lors de sa séance ordinaire du 9 décembre 2024, le calendrier 2025 de ses assemblées régulières;

**CONSIDÉRANT QU'**il y a lieu de modifier ledit calendrier 2025 afin de déplacer la séance prévue le lundi 17 novembre 2025 au jeudi 20 novembre 2025;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par **madame Francine Guité, conseillère**, et résolu à l'unanimité que le calendrier 2025 soit modifié en retenant la date du 20 novembre 2025 pour la prochaine séance ordinaire.

2025-11-236

**5. SÉANCE ORDINAIRE DE DÉCEMBRE PRÉVUE LE LUNDI 8 DÉCEMBRE 2025 SERA DÉPLACÉE AU LUNDI 15 DÉCEMBRE 2025**

**CONSIDÉRANT QUE** par résolution 2024-12-345, le conseil municipal a adopté lors de sa séance ordinaire du 9 décembre 2024, le calendrier 2025 de ses assemblées régulières;

**CONSIDÉRANT QU'**il y a lieu de modifier ledit calendrier 2025 afin de déplacer la séance prévue le lundi 8 décembre 2025 au lundi 15 décembre 2025;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par **madame Gina Samson, conseillère**, et résolu à l'unanimité que le calendrier 2025 soit modifié en retenant la date du 15 décembre 2025 pour la prochaine séance ordinaire.

2025-11-237

**6. NOMINATION D'UN MAIRE SUPPLÉANT OU MAIRESSE SUPPLÉANTE**

**CONSIDÉRANT QU'**un nouveau conseil municipal a été élu le 3 novembre 2025 à la suite du scrutin du 2 novembre 2025;

**CONSIDÉRANT QUE** selon l'article 56 alinéa 1 de la Loi sur les cités et villes (LCV), le conseil désigne, pour la période qu'il détermine, un conseiller ou une conseillère comme maire suppléant ou mairesse suppléante;

**CONSIDÉRANT QUE** selon l'article 56 alinéa 2 de la LCV, le maire suppléant ou la mairesse suppléante possède et exerce les pouvoirs du maire lorsque celui-ci est absent du territoire de la municipalité ou est empêché de remplir les devoirs de sa charge;

**CONSIDÉRANT QUE** s'il y a vacance à la charge de maire, le maire suppléant ou la mairesse suppléante, d'office, remplit cette charge tant que dure la vacance;

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil souhaite nommer le maire suppléant ou la mairesse suppléante sur une base annuelle afin de permettre une rotation à ce poste pendant les quatre années de leur mandat;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par **madame Marie-Andrée Côté, conseillère**, et résolu à l'unanimité de nommer monsieur Christian Grenier, maire suppléant, pour une période d'un an, soit jusqu'au 10 novembre 2026.

**7. AFFAIRES NOUVELLES**

Aucune.

**8. PÉRIODE DE QUESTIONS**

Aucune.

**9. LEVÉE DE LA SÉANCE**

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur Christian Grenier, conseiller

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS** que la séance soit levée. Il est 18 h 57.

---

Jérémie Laplante, maire

---

Daniel Langlois, directeur général et greffier